



REGLEMENTS SPORTIFS 2023

Modification approuvée par le Comité exécutif lors de sa séance du 19 juin 2023

Le Comité exécutif décide de supprimer à compter du 22 juin 2023 :

- les dispositions prévues aux articles 193-1, 194 et 195 des règlements sportifs de la FFT ;
- la précision de la mention « compétition autorisée » portée sur les licences visée aux articles 5, 20, 79, 104, 217, 228, 231, 244, 244 bis, 250, 255, 262, 272, 282 et 285 des règlements sportifs de la FFT.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr